

Montréal, le 29 octobre 2010

Madame Line Beauchamp
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

La Commission de l'éducation en langue anglaise est heureuse d'avoir eu l'occasion d'assister à la rencontre des partenaires en éducation à Québec, même si ce fut à titre d'observateur, et d'avoir pu profiter des échanges d'information et d'opinions. La Commission a constaté de nombreuses similitudes avec la situation de l'inclusion dans le secteur francophone, notamment les problèmes vécus dans les écoles des milieux défavorisés de l'agglomération montréalaise, mais elle note aussi d'importantes différences : par exemple, les écoles anglophones ont un taux de diplomation supérieur, bien que le taux d'intégration des enfants présentant des besoins particuliers y soit plus élevé; limiter le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers dans une classe est infaisable dans 70 % des écoles anglophones, car celles-ci sont trop petites pour justifier l'existence de classes fermées et, déjà, l'intégration fait partie de la réalité; il est plus difficile d'obtenir de l'aide des services sociaux en région, où une école peut être associée à trois CLSC, voire davantage, chacun ayant ses propres politiques, priorités et contraintes financières.

La Commission maintient les opinions qu'elle a formulées dans l'avis *Adaptation scolaire : inclusion et intégration en classe* rendu public en novembre 2006 et les a développées lors de ses deux dernières réunions. Nous profitons de l'occasion pour répondre aux trois questions-cadres formulées dans le document de réflexion de la ministre, en fonction des quatre principes ci-dessous.

1. Attitude

Inclure veut dire accepter les différences et offrir à tous les enfants des chances équitables de réussir. Le but n'est pas d'« arranger » l'enfant qui présente des besoins particuliers, mais plutôt de normaliser le plus possible son expérience éducative. La Commission est d'avis qu'il est préférable de définir la réussite en se demandant si les jeunes qui présentent des besoins particuliers peuvent s'intégrer à la société, plutôt que s'ils réussissent bien à l'école. Nous mesurons le progrès de l'enfant vers l'atteinte de la compétence.

...2

2. Soutien

Tous les partenaires responsables de l'enfant ont besoin de formation et de soutien. Au cours de leur formation initiale, les enseignantes et enseignants doivent être mieux préparés en matière d'inclusion, ce qui a des implications pour les universités, les enseignantes et enseignants associés et l'organisation du stage en enseignement de l'étudiant. Le personnel enseignant en exercice, le personnel d'administration et le personnel professionnel ont quant à eux besoin de formation continue et de perfectionnement, notamment en matière de pratiques d'enseignement adaptées aux besoins propres de l'enfant (p. ex., l'enseignement différencié), et cette formation devrait leur valoir une reconnaissance.

Les éducateurs et éducatrices en garderie et au préscolaire ont besoin d'une formation sérieuse, surtout pour la détection des problèmes chez les jeunes enfants. Mieux informer et soutenir les familles, en leur offrant notamment du répit et l'aide des services sociaux, aiderait à réaliser la mission de servir chaque enfant selon ses besoins et ceux de sa famille. Le travail de l'école doit être appuyé par des ressources communautaires bien formées et accessibles. La transition de l'école vers la société nécessite des partenariats avec les commerces et les entreprises du milieu. Tout modèle d'inclusion efficace coûte cher et doit bénéficier de solides appuis financiers.

3. Coordination

La planification à long terme de l'éducation d'un enfant qui présente des besoins particuliers suppose un effort coordonné de tous les partenaires associés au développement de cet enfant, de la petite enfance jusqu'au moment où, au terme de multiples transitions, il pourra mener une vie productive dans la collectivité. La détection en bas âge de retards du développement ou de difficultés comportementales doit être faite en garderie ou par des prestataires de soins de santé primaires et doit être suivie d'une intervention rapide, une approche dont l'utilité a été démontrée par la recherche. Comme il a été dit en conférence d'ouverture : [*traduction*] « Soit on paie maintenant, soit on paie plus tard. » Il faut un système mieux coordonné entre le préscolaire et les écoles, et l'entente MELS-MSSS a instamment besoin d'un réexamen dans le secteur anglophone.

4. Souplesse

Les stratégies s'adressant aux enfants qui présentent des besoins particuliers doivent prendre appui sur les besoins de chacun. Bien qu'une politique provinciale soit utile de façon générale, elle favorisera une tendance à considérer tous les enfants ayant des besoins particuliers comme une seule entité. La même approche ne peut s'appliquer à tout le monde, et il doit y avoir place à des adaptations possibles en fonction des différences individuelles et des variantes locales.

L'enseignement différencié doit être encouragé et le personnel enseignant, pourvu de matériel adapté en conséquence. Les règles budgétaires sont déphasées par rapport à un modèle d'enseignement axé sur les besoins et il y aurait lieu de les simplifier, sans pour autant sacrifier l'obligation de rendre compte. Les commissions scolaires utilisent des ressources qui seraient normalement affectées à des élèves « ordinaires » pour répondre aux besoins de ceux et celles qui présentent des besoins particuliers et devraient avoir une marge de manœuvre dans l'établissement du budget à l'échelle locale.

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier d'avoir pris cette initiative et de vous être engagée à examiner plus à fond la question de l'éducation inclusive dans le but de formuler de nouvelles lignes directrices et d'autres mécanismes de soutien. La Commission se réjouit à l'idée de participer pleinement à d'autres rencontres des partenaires à venir au cours de l'année.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

La présidente,

A handwritten signature in cursive script, reading "Cathrine Le Maistre". The ink is dark and the signature is fluid, with the first name and last name clearly distinguishable.

Cathrine Le Maistre